

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 01/25/AT/mch

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- *Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;*
- *Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;*
- *Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;*
- *Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.*

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° **01/25/AT** est lancée pour le recrutement de **six (06) Machinistes (éclairage)** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Branche/Filière/Option /Spécialité
Machiniste (éclairage)	06 postes	Niveau bac + 2 (Diplôme de technicien)	- Electricité - Plateau et machinerie

Article 2 : Principales missions

Le Machiniste (éclairage) installe, raccorde et manœuvre sur site en extérieur les grues, rails et chariots de travelling, «dollies » et tous les équipements nécessaires aux mouvements de caméra et au contrôle de l'image et du son, selon les consignes du réalisateur.

Le Machiniste exerce en général dans le domaine de la production (audiovisuelle, cinématographique, multimédia, spectacles et manifestations culturelles) ou de la distribution (chaînes de télévision, salles de spectacles, vente et diffusion de programmes). Il est chargé de l'installation et du déplacement d'une partie du matériel sur le lieu de tournage

(trépieds de caméras, grues, tours, praticables, rails de travelling). Il installe également les tours, les ponts, barres et attaches nécessaires pour fixer les projecteurs et autres accessoires de la lumière.

Il veille par ailleurs sur la sécurité et la maintenance du matériel dont il a la responsabilité.

Article 3 : Compétences requises

Le Machiniste (éclairage) doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Maîtrise du montage et déploiement sur site de production des grues, rails, chariots de travelling, « dollies », projecteurs, praticables...;
- Maîtrise de l'exploitation des équipements de machinerie et d'éclairage ;
- Connaissances en électricité et en électrotechnique ;
- Connaissances dans le domaine de l'audiovisuel.

❖ Comportementales :

- Réactivité et efficacité ;
- Sensibilité artistique ;
- Sens du relationnel ;
- Sens de l'engagement ;
- Être dynamique, polyvalent, rigoureux, organisé ; motivé.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test oral et d'un test pratique.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

$$\text{Note Finale} = \text{Note du test oral} \times 0,6 + \text{Note du test pratique} \times 0,4$$

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et français	20 minutes
TEST PRATIQUE	Mise en situation professionnelle.	Note/20	Arabe et français	30 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- Un (1) **Curriculum vitae (CV) récent.**
- Une (1) **copie de chaque diplôme (en un seul fichier).**
- Une (1) **copie de la CIN.**

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le **13 JUIN 2025**.

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAICHI
Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision
28 MAI 2025